

# 5<sup>e</sup> JOURNÉE DES SCIENCES SOCIALES

FONDATION POUR LES SCIENCES SOCIALES  
sous l'égide de la Fondation de France

## DOSSIER DE PRESSE



# LE RETOUR DES FRONTIÈRES

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

Sciences Po

Salle Goguel

27 rue Saint Guillaume

75007 Paris

# LE RETOUR DES FRONTIÈRES

## INTRODUCTION par François Dubet

*Sociologue, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux,  
Directeur scientifique de la Fondation*

## SESSIONS ANIMÉES PAR :

- 1

**LES POLITIQUES DES FRONTIÈRES**

**Bertrand Badie**

*Professeur en Sciences politiques, Institut d'études politiques de Paris*

PAGES 4 À 6
- 2

**LES MURS ET LES CARTES**

**Jean-Marc Sorel**

*Professeur de droit, Ecole de droit de la Sorbonne,  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

PAGES 7 À 9
- 3

**MIGRANTS ET RÉFUGIÉS**

**Virginie Guiraudon**

*Directrice de recherche CNRS,  
Professeur à l'Institut d'Études Politiques, Paris*

PAGES 10 À 12
- 4

**RELATIONS À LA FRONTIÈRE**

**François Dubet**

*Sociologue, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux,  
Directeur scientifique de la Fondation pour les Sciences Sociales*

PAGES 13 À 15

**A**près la chute du mur de Berlin en 1989, la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises associée à l'emprise croissante des organisations internationales régulant les échanges a pu laisser croire à l'abolition progressive des frontières. Cette chimère a été rapidement démentie par les conflits visant à redéfinir les frontières, les territoires et les souverainetés dans différentes régions du monde, par de nouvelles affirmations nationalistes et par de nouveaux mouvements sociaux appelant au retour des frontières perçues comme des protections économiques, culturelles et sociales. Au sein même de l'Europe, après les guerres de l'ex-Yougoslavie, de nombreux mouvements revendiquent l'installation de nouvelles frontières. La mondialisation a pu favoriser la viabilité des petits territoires en les émancipant de leurs voisins. En ce sens la construction européenne a renforcé le régionalisme ou l'indépendantisme de l'Ecosse, de la Catalogne, de la Flandre...

En dépit de la mondialisation des échanges et des informations, en dépit des traités commerciaux, on envisage de construire des murs et bien des pays ont décidé de fermer leurs frontières afin de se protéger de vagues migratoires perçues comme incontrôlables et dangereuses. Entrons-nous dans un monde où circuleront les marchandises et les informations alors que les frontières seront fermées aux hommes qui n'appartiennent pas aux élites mondialisées ? À quoi servent les frontières, à qui profitent-elles, à qui manquent-elles ?

## LE RÉFÉRENDUM D'INDÉPENDANCE, CATALYSEUR DE LA CRÉATION DE FRONTIÈRES ?

**Emanuel Castellarin** Professeur de droit public, Université de Strasbourg

Le référendum d'indépendance semble devenu incontournable. Depuis 1990, il a été une étape dans la création de la très grande majorité des nouveaux États, par exemple dans la dislocation de l'URSS et de la Yougoslavie. Le référendum est également devenu une composante ou un enjeu de processus sécessionnistes frustrés ou contestés. Même sans l'accord du pouvoir central, comme en Catalogne, le référendum est soutenu par ceux qui considèrent que l'expression de la volonté populaire sur ce sujet est utile, voire nécessaire. Fondées sur la guerre et la puissance, les frontières seraient désormais le fruit de la volonté démocratique.

Du point de vue du droit, la question n'est pas tranchée car l'émergence du référendum de sécession en droit international ne remet pas en cause la neutralité d'ensemble du droit international qui reconnaît les États constitués. Cette neutralité tend à jouer contre la sécession car elle interagit avec des dispositions de droit interne qui protègent l'intégrité de l'État. En droit international, la volonté exprimée lors du référendum n'est pas une condition suffisante de l'indépendance. Le droit international n'établissant pas une obligation générale d'organiser un référendum d'indépendance, le développement d'un véritable « droit de décider » reste incertain.

Cependant, les référendums d'indépendance organisés selon les standards internationaux ne sont sans doute pas dépourvus de tout effet. Toutefois, il s'agit d'effets juridiques limités qui semblent inclure une obligation de prise en compte mais ne vont pas jusqu'au droit à la constitution d'un État, même lorsque les résultats sont très largement favorables à la sécession. En définitive, en dépit de la valeur politique du référendum, la seule volonté de la population concernée ne suffit pas à rendre licite sa constitution en État.

Pour le moment, le droit international est assez favorable au maintien du *statu quo*. Lorsque la sécession est illicite en droit interne (comme en Catalogne, en Vénétie, en Californie ou à Hong Kong), les aspirants sécessionnistes sont souvent confrontés à des obstacles que le droit international ne permet pas de dépasser ou de contourner. Si le succès d'un référendum libre et régulier n'est pas une condition totalement impossible à remplir pour les aspirants sécessionnistes, il s'agit d'une condition qui encourage plutôt la négociation avec le pouvoir central. Promis, nié ou menacé, le référendum de sécession n'est plus l'acte de naissance d'un nouvel État, mais il devient l'enjeu, voire le prétexte, à d'autres concessions dans une négociation au sein de l'État existant.

## LES INCERTITUDES ÉCOSSAISES, ENTRE AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE.

**Fabien Jeannier** Docteur en civilisation britannique, chercheur associé au laboratoire Identité Culturelle, Textes et Théâtralité de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

En l'espace de moins de trois ans, les résultats de cinq scrutins ont mis en exergue une situation paradoxale. Les Écossais sont dirigés depuis dix ans par un parti politique de centre-gauche ouvertement indépendantiste, qu'ils ont reconduit au pouvoir trois fois depuis 2007 ; pourtant, les résultats des scrutins successifs et le rejet de l'indépendance en 2014 confirment le fait que le Scottish National Party reste minoritaire. Le vote nationaliste ne vaut donc pas forcément adhésion au projet d'indépendance. La question de l'indépendance a refait surface dans l'agenda politique britannique à la faveur du vote anglais en faveur du Brexit.

Le « paradoxe écossais » vient de ce que le nationalisme contemporain écossais concerne moins les questions de culture et d'identité, que les questions sociales et, durant les dernières décennies, le rejet des politiques libérales venues de Londres. Aujourd'hui, le point de vue indépendantiste repose sur le constat d'un vieillissement de la population écossaise, d'une main d'œuvre qualifiée insuffisante et d'un solde migratoire négatif, qui créent un terrain favorable à l'accueil des immigrés. Pour autant, il ne s'agit pas d'ouvrir en grand les frontières puisque le projet indépendantiste évoque une immigration choisie et les avantages liés

aux politiques européennes. De manière plus symbolique, il renvoie également à l'image d'une nation qui se dit traditionnellement plus accueillante vis-à-vis des migrants que sa voisine du sud. Il n'est pas interdit de penser que, au-delà de la vision pragmatique des indépendantistes en ce qui concerne l'immigration, il s'agit aussi d'une position électoraliste visant à démarquer le Scottish National Party des autres partis.

Il existe un fort sentiment d'identité nationale en Écosse qui ne constitue pourtant pas un ressort suffisant pour se convertir en vote majoritaire en faveur de l'indépendance. Si 83% d'Écossais revendiquent leur identité écossaise, ils sont également 49% à se revendiquer britanniques. Cela témoigne de la persistance d'une relation intense avec le Royaume-Uni qui, jusqu'à présent, n'a pas permis le retour à l'indépendance. Le rejet de cette dernière ne signifie pour autant pas que les Écossais soient en faveur du *statu quo* institutionnel, mais qu'ils souhaitent plus de dévotion au sein d'un Royaume qu'ils ne veulent pas voir désuni. Le nationalisme écossais viserait donc moins la séparation que l'autonomie ; il serait plus social et politique et strictement national.

## DE L'EMPIRE AU BREXIT : LONDRES ET LA RECONFIGURATION DES FRONTIÈRES EUROPÉENNES.

**Laurent Warlouzet** Professeur d'histoire, Université du Littoral-Côte d'Opale

Le Brexit, décidé par référendum du 23 juin 2016, fait l'objet de deux interprétations complémentaires. L'une insère cet événement dans la montée des nationalismes, de l'extrême-droite et de l'action de leaders manipulant les groupes sociaux défavorisés par un discours anti-élites ravivé par la crise économique et la croissance des inégalités. L'autre approche, plus diachronique, cherche au contraire à isoler la spécificité du rapport du Royaume-Uni à l'Europe pour comprendre les origines du Brexit.

Au cours des débats récents sur le Brexit, certains ont dénoncé la trahison des élites d'Europe continentale, qui auraient malicieusement attiré les « naïfs » Britanniques dans ce qu'ils croyaient être une coopération strictement commerciale en 1973, pour les embarquer en vérité dans une descente sans retour vers les États-Unis d'Europe. Bien au contraire, une étude historique récente des débats de 1971 au Parlement britannique sur la ratification de l'adhésion à la CEE a montré que les élites politiques d'Outre-Manche se sont engagées en pleine connaissance de cause. L'étude de Laurent Warlouzet montre comment les Britanniques sont toujours restés au centre du jeu européen bien qu'ils aient toujours été partagés entre une vision mondiale libérale et une vision plus européenne de leurs intérêts. Même si le couple franco-allemand attirait plus la lumière,

depuis les années cinquante, les gouvernements britanniques ont toujours participé aux négociations européennes.

Après le vote historique du 23 juin 2016, Londres doit maintenant profiter du Brexit pour bâtir une nouvelle forme de relations avec l'Union Européenne, et peut-être une nouvelle forme de coopération européenne. Entre l'Espace économique européen ou l'union douanière, plusieurs options existent. Même si la Première ministre, Theresa May a récemment exclu la solution norvégienne de l'appartenance au marché unique, elle a toutefois laissé la porte ouverte à de nombreux accords ad hoc, notamment sur les automobiles, les services financiers ou le statut des résidents britanniques en Europe. Si elle appelle à réaliser une « Global Britain » liée par des accords de libre-échange indépendamment de l'UE, l'histoire du siècle dernier montre que Londres n'a pas toujours constitué un modèle de libéralisme commercial. Ce n'est pas l'élection de Donald Trump, président protectionniste, qui offrira au Royaume-Uni une alternative à l'Europe. Il n'y a pas d'opposition entre ces visions mondiales et européennes, car en réalité Londres n'a plus les moyens de se détourner de l'Europe. Il reste à arbitrer entre la nostalgie d'un empire idéalisé et une vision plus ouverte qui pourrait maintenir l'influence britannique dans l'organisation des coopérations européennes.

## SE REPRÉSENTER LE MONDE EN ISLAM MILITANT : REGARD SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE PAR L'ÉTAT ISLAMIQUE.

**Matthieu Cimino** Chercheur Marie Skłodowska-Curie, Université d'Oxford (Oriental Institute, St Antony's College)

L'objectif de cet article est de proposer un premier regard sur l'idéologie territoriale et spatiale portée par les mouvements islamiques radicaux. L'analyse des manuels scolaires de géographie diffusés par les mouvements djihadistes montre comment un groupe comme Daesh se représente le monde qui l'entoure et son propre monde, comment il voit son territoire et ses frontières.

Les mouvances salafi-djihadistes s'articulent autour des éléments de mobilisation traditionnels ayant dominé la littérature islamiste depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et l'effondrement de l'Empire ottoman, à savoir le retour ou la revitalisation d'un califat gouvernant une *Oummah*, une communauté unie des croyants. Cette logique s'affirme comme une alternative, et plus encore comme une contestation rigoureuse, du modèle de l'État-nation imposé par la colonisation. En tant que religion universelle, l'Islam insiste sur l'allégeance individuelle à la foi qui ne reconnaît pas de frontières en son royaume. L'articulation de la territorialité en Islam s'est essentiellement effectuée à travers l'idée d'occupation – prémices de l'État – contrairement au système occidental fondé sur l'idée de propriété de la terre. Universaliste, le califat s'affirme comme une réponse à l'oppression étrangère subie par les communautés musul-

manes afin de rompre avec tout cadre politique ou intellectuel qui ne provient pas de l'Islam directement. La seule frontière devant subsister est celle séparant les Musulmans des non-Musulmans.

La réalisation de cette imaginaire utopique et le rejet de l'Etat nation moderne doivent s'accompagner d'une stratégie de dé/territorialisation dans laquelle s'est engagé l'État islamique depuis 2014. Depuis cette période, le groupe poursuit une campagne intitulée « *Kasr al-Hudūd* » dont l'essence vise à mettre le dernier clou dans le cercueil du « complot Sykes-Picot » qui a tracé les frontières des États du Moyen Orient. Tout Etat-nation est donc désubstantialisé et qualifié de « *jibili* », « *apostat* », « *nationaliste* », et assimilé à une culture exogène et impure.

L'analyse des manuels de géographie diffusés par l'État islamique met en évidence cet imaginaire territorial : perception d'un monde binaire opposant l'Islam au reste de la planète. Les livres scolaires sont d'ailleurs segmentés suivant cette logique : division du monde entre terres islamiques et terres étrangère, apprentissage de la géographie à travers des lieux symboliques de l'histoire (Gibraltar, Suez, Dardanelles...), représentation géocentrée faisant référence à l'Europe, l'Asie, l'Afrique, mais absence du continent américain...

## MILITER POUR MURER LA FRONTIÈRE. LES ACTEURS PRO-« BARRIÈRE » D'ISRAËL ET D'ARIZONA (ÉTATS-UNIS).

**Damien Simonneau** *Chercheur postdoctoral, CReSPo, Université Saint Louis à Bruxelles*

Aux Etats-Unis et en Israël, des mouvements sociaux exigent de leurs gouvernements respectifs la militarisation accrue du territoire et leur demandent d'ériger des murs fermant la frontière aux Palestiniens et aux migrants mexicains. Les résidents des zones-frontières israéliennes et arizoniennes associent les mobilités à des formes de violence, enjeux d'interprétations, de spéculations et de fantasmes. Les ranchers du comté rural de Cochise en Arizona dénoncent les actes de vandalisme dans leurs propriétés et le meurtre d'un des leurs attribué à un « clandestin ». En Israël, les élus pro-barrière le long de la Ligne verte témoignent d'un sentiment d'insécurité qui ne se limite pas à la question des attentats, mais qui intègre le sentiment d'une délinquance quotidienne. Pour les propagandistes américains et israéliens de la barrière, le problème est défini en termes d'« invasion ».

Dans les deux pays, les enjeux locaux ont une signification générale et nationale. Aux Etats-Unis, le mur protégerait des narcotrafics ; en Israël, il protégerait des attentats. La militarisation des zones-frontières préserverait du « chaos » et restaurerait l'ordre public. L'enjeu identitaire est aussi associé à la démographie : l'hispanisation d'une société américaine définie comme « anglo-saxonne » ; le remplacement des Juifs par les Arabes.

La demande de barrière revêt enfin des enjeux de politique intérieure. En Arizona, les élus pro-barrière dénoncent l'inefficacité du gouvernement fédéral et n'hésitent pas à revendiquer des prérogatives en matière migratoire pour les Etats fédérés. En Israël, les acteurs favorables à la barrière contestent les choix de défense du gouvernement Sharon face aux attentats et, dans les deux cas, la barrière est présentée comme un projet de bon sens « populaire » contre des élites réticentes.

Le récit dominant est celui d'un Etat assiégé mais protecteur qui, à ses confins, construit une barrière pour se protéger des envahisseurs. Elus, décideurs, fonctionnaires, organisations de la société civile et entreprises du secteur de la sécurité contribuent à construire et à mettre en scène ce récit. La barrière vient remettre de l'ordre dans un monde dangereux, elle fonctionne comme un outil matériel de réaffirmation de l'ordre souverain (west-phalien) des États-nations et de l'efficacité du politique dans un monde globalisé.

## INTÉGRER OU EXPULSER : LE CONTRÔLE DES ÉTRANGERS AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE.

**Mathilde Darley** *Chargée de recherche CNRS au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales*

Comment se déploie pratiquement le travail de « tri » réalisé par les acteurs, policiers et extra-policiers, impliqués dans le contrôle des frontières ? L'observation de Mathilde Darley porte sur la frontière entre l'Autriche et la République tchèque où, malgré des règles communes et un appel continu à la collaboration, la frontière ne « fonctionne » pas exactement de la même manière.

L'un des indicateurs les plus flagrants du statut divergent de la frontière et de son contrôle dans les représentations locales, et potentiellement nationales, est celui de la participation de la population frontalière au contrôle de l'espace-frontière. Ainsi, en Autriche, la police et l'armée lancent régulièrement des appels à la population des régions frontalières, incitée par le biais de tracts à « coopérer » pour la protection des frontières et la lutte contre l'immigration illégale. Les policiers des frontières autrichiens rencontrés lors des enquêtes de terrain insistent d'ailleurs sur le caractère déterminant, pour leurs activités quotidiennes de contrôle, des indices communiqués par les populations locales. Au contraire, les policiers tchèques décrivent les indications reçues de la population comme un élément très marginal du contrôle frontalier et attribuent la faible proportion des populations concernées à

« dénoncer » les personnes suspectées d'immigration clandestine à une « différence de mentalité » entre Tchèques et Autrichiens ou Allemands. Plus vraisemblablement, l'histoire des frontières et de leur surveillance dans la Tchécoslovaquie communiste explique en partie la réticence des habitants à s'associer au contrôle des espaces frontaliers.

Tous les passeurs de frontières ne sont pas soumis aux mêmes épreuves et à la même vigilance. Le travail quotidien des gardes-frontières est encadré par tout un ensemble de catégories plus ou moins implicites permettant de distinguer les « bons » et les « mauvais » étrangers, les réfugiés acceptables et les autres. Les policiers font confiance à leur « flair » et à leur « instinct » autant qu'aux procédures et aux dispositifs techniques. Institution la plus visible et/ou tangible du contrôle migratoire, le poste frontière, rarement observé par les chercheurs en sciences sociales, apparaît comme le lieu de tous les paradoxes : présenté comme une « vitrine » du contrôle et de la coopération policiers, il semble au contraire constituer un espace de relégation non seulement spatiale mais aussi professionnelle pour les policiers affectés à sa surveillance. Le contrôle, que l'on voudrait ici mécanique et implacable, se révèle aléatoire.

## IMMIGRATION, ASILE : QUELS IMPACTS ÉCONOMIQUES ?

**Ekrame Boubtane** *Maître de conférences en sciences économiques, Université d'Auvergne*

Quels sont les effets des flux migratoires sur le chômage, la croissance et les finances publiques des pays européens 30 ans après les accords de Schengen ? Doit-on admettre comme acquises les idées, développées par de nombreux partis politiques européens, selon lesquelles les immigrés et les demandeurs d'asile font croître le chômage et les dépenses sociales aux dépens des « nationaux » ?

Pour évaluer l'effet de la migration et de la demande d'asile sur l'économie du pays d'accueil, il faut construire un modèle permettant de quantifier les effets macro-économiques des chocs migratoires. Les effets d'un choc migratoire ou de demandes d'asile sont ainsi estimés à court terme et sur plusieurs années après l'année du choc. Les résultats reposent sur un panel de pays d'Europe et ils évaluent la réponse moyenne des économies des pays considéré au choc analysé.

Les estimations révèlent que ces chocs migratoires ont des effets plutôt favorables sur les économies européennes : ils augmentent le PIB par tête, réduisent le chômage et améliorent le solde des finances publiques, les dépenses publiques supplémentaires étant plus que compensées par la hausse des recettes fiscales. L'effet du choc des migrations est positif dès l'année du choc et reste significatif pendant au

moins deux ans. L'effet du choc du taux de demandeurs d'asile met plus de temps à significativement impacter l'économie. Ce n'est que cinq années après le choc des demandeurs d'asile que l'on perçoit des effets positifs. L'ampleur des effets est également différente : l'effet du choc des migrations permanentes est relativement plus important : le PIB par tête augmente significativement trois ans de suite et l'augmentation atteint +0,33% deux ans après le choc, le taux de chômage diminue d'environ 0,15 point de pourcentage trois années de suite et le solde budgétaire s'améliore de 0,11 point de pourcentage deux ans de suite. L'effet d'un choc de demandeurs d'asile est plus modéré. Ceci s'explique notamment par le fait que seule une partie des demandeurs d'asile resteront dans le pays d'accueil et que leur accès au marché du travail est, au début, plus difficile du fait de contraintes légales. Il est important de noter que les demandeurs d'asile entraînent à court terme une hausse des dépenses publiques mais que cette hausse ne se traduit pas par une détérioration du solde budgétaire.

En définitive, contrairement aux idées reçues, nos estimations montrent qu'un choc migratoire ou un choc de demandeurs d'asile ne produit pas des effets macro-économiques négatifs.

## COMPTER LES MORTS AUX FRONTIÈRES, CONTRÔLER LES MIGRANTS.

**Antoine Pécoud** *Professeur de sociologie, Université Paris 13*

Les morts aux frontières représentent un phénomène global et politique. Si les États de destination se plaisent à blâmer les passeurs ou les trafiquants, inévitablement décrits comme cupides et peu scrupuleux, cela n'ôte rien à leur responsabilité. Or l'Organisation Internationale pour les Migrations est ici directement concernée : si cette organisation affirme promouvoir une migration « humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous », il ne fait aucun doute qu'elle joue un rôle important dans les politiques migratoires des pays occidentaux, et en particulier dans leur tentative de contrôler et d'empêcher les migrations non-souhaitées. Aux yeux de l'OIM, la sensibilité politique des données sur les morts aux frontières milite en faveur de son propre rôle ; la défiance entre États et société civile légitime son intervention et son aspiration à se placer au-dessus de la mêlée. L'OIM témoigne d'une professionnalisation et d'une centralisation de la collecte de données sur les morts aux frontières, mais également d'une dépolitisation du discours qui les accompagne.

Face à l'arrivée de l'OIM sur « leur » terrain, quelle peut-être la position des acteurs issus de la défense des droits des migrants ? D'un côté, ils peuvent y voir le succès d'un travail de longue haleine : après des années de travail indépendant, souvent bénévole et avec peu de soutien,

la société civile est parvenue à imposer la réalité de ces morts à un large public, au point que des organisations internationales ont repris cette activité à leur compte. Mais en devenant un acteur incontournable de ces statistiques, l'OIM a, en partie privé, la société civile d'un outil privilégié pour véhiculer leur discours critique.

Alors que pour la société civile le comptage des morts est justifié d'une part par une exigence morale, donner un nom, une identité, voire une sépulture, à ces morts, et la volonté de mettre les États face aux conséquences de leurs politiques, la dénonciation est absente du discours de l'OIM qui se positionne comme acteur neutre fournissant « simplement » des données permettant en retour de répondre au phénomène documenté. Les recommandations de l'OIM se limitent ainsi à l'harmonisation de la collecte des données sur les morts en mer, et éventuellement à la proposition de respect du droit, de mesures permettant de diminuer le nombre de morts et de « sauver des vies », sans remise en cause fondamentale des logiques des politiques migratoires. A cet égard, l'initiative de l'OIM apparaît comme une tentative de neutraliser les chiffres, de les rendre inoffensifs, de réduire la menace qu'ils représentent pour l'ordre étatique – voire de les récupérer pour renforcer cet ordre.

## LA CRÉATION D'UN CAMP DE TRANSIT COMME FIGURE DE LA FRONTIÉRISATION DE LA VILLE DE VINTIMILLE.

**Daniela Trucco** Docteure en sciences politiques, ATER, Université de Nice

Plusieurs processus composent la dynamique « d'encampement » des personnes en transit que la ville de Vintimille connaît depuis trois ans : d'abord, le « camp » s'est progressivement constitué comme le seul outil de gestion possible et légitime de la présence des personnes en transit et refoulées ; ensuite, un processus d'élargissement des prestations et des capacités d'accueil du campo Roja a permis la réduction du nombre de « camps » à un seul ; enfin, la réduction de la possibilité d'accéder à des biens ou services en dehors du camp a engendré un processus de précarisation et de délégitimation de la présence de personnes en transit en dehors du camp. Ainsi, dans une stratification de la vulnérabilité, ceux qui ne peuvent pas accéder au camp sont les plus exposés aux éloignements forcés prévus par la « politique de décompression ». Cette dynamique d'encampement engendre une géographie racialisée de la ville dans laquelle la présence visible des « Noirs » devient acceptable d'abord uniquement dans certains quartiers, et à certaines latitudes – au nord de la voie ferrée – et progressivement seulement à la gare et au *campo*, avec un transfert direct depuis leur point d'arrivée en ville vers le lieu qui leur est destiné.

Cette dynamique de « mise en camp » comme choix politique à l'échelle locale, résultant de l'action d'acteurs divers, s'in-

sère enfin dans le plus large processus de « frontiérisation » de la ville de Vintimille. D'abord, en ce qu'il participe de la « mise en scène de la frontière » : depuis son ouverture, le camp fait l'objet de nombreuses visites médiatisées de politiciens locaux et nationaux. Les images du camp sont également utilisées pour illustrer la situation migratoire à Vintimille. Depuis l'introduction du contrôle d'identité par prise d'empreintes, le camp permet l'enregistrement de ceux/celles qui y auraient échappé au moment de leur débarquement, ainsi que le traçage de leurs déplacements, devenant de ce fait un point frontière, ou une composante de la frontière. Le camp permet l'accueil et la gestion des personnes refoulées par les autorités françaises, s'insérant ainsi en quelque sorte dans le fonctionnement de la frontière française. Il permet aussi le dépôt de demandes d'asile. Le processus d'institutionnalisation et de légitimation du camp se poursuit, dans l'attente d'une reconnaissance juridique de ce « camp de transit », passant par la mise en avant du caractère frontalier de la ville de Vintimille. Il y a une analogie entre les migrants qui arrivent sur les côtes de la Sicile ou de la Calabre et les migrants qui arrivent de la France ou encore les migrants qui arrivent à Vintimille avec l'intention de venir en France. Vintimille devrait être reconnue, comme une structure de premier accueil accompagnant les demandeurs d'asile vers d'autres centres italiens.

## INTÉGRER LES PAYS DE L'EX-YOUGOSLAVIE À L'UE A-T-IL ENCORE UN SENS ? LE PROJET EUROPÉEN DEPUIS LA FRONTIÈRE SERBIE/CROATIE.

**Cyril Blondel** Chercheur post-doctorant, Université du Luxembourg

Comment substituer des « frontières de paix » à des « frontières de guerre » ? La durée et la violence des conflits nationaux dans l'ex-Yougoslavie posent cette question quand ces pays demandent à adhérer à l'Union Européenne. Comme la réconciliation ne peut pas être un préalable à l'adhésion, l'Europe a choisi, plus ou plus explicitement, d'en faire le résultat d'un processus administratif et technique. La pré-adhésion de la Croatie et de la Serbie à l'Europe exige que les relations aux frontières se normalisent au nom d'une ouverture future. Ainsi, les pays qui considèrent que l'adhésion européenne est un enjeu économique vital sont obligés de construire des dispositifs techniques de collaboration au-delà des ressentiments et des conflits latents autour des minorités frontalières.

Les acteurs concernés sont tenus de participer à des commissions communes, de trouver des correspondants de chaque côté de la frontière, d'accepter des normes communes, de travailler ensemble. Non seulement ils jouent le jeu parce que l'adhésion à l'Europe est un objectif

politique et économique essentiel, mais chaque pays s'efforce d'apparaître comme le « meilleur élève ».

On pourrait considérer que ce processus n'est que la manifestation de la domination européenne et qu'il impose à chaque prétendant d'adhérer au préalable à l'idéologie libérale européenne tout en évitant le thème de la réconciliation. Cette logique technocratique et libérale, puisqu'elle vise à fonder les cadres d'un futur marché, s'impose donc aux forces politiques nationales et souvent nationalistes. Cependant, cette interprétation ne la disqualifie pas complètement car elle amène la Serbie et la Croatie à renouer concrètement le contact autour d'un programme territorialisé. Et c'est probablement parce que l'objet premier n'était pas les réconciliations que celles-ci ont pu s'esquisser pratiquement. Une frontière de paix ? Il semble bien trop tôt pour le dire, d'autant plus que certaines questions, comme l'inscription du processus de réconciliations dans le temps long et l'intégration des minorités, restent aujourd'hui ouvertes.

## UN AUTRE SYKES-PICOT, SOCIOHISTOIRE D'UN POINT DE FRONTIÈRE. QUE SIGNIFIENT LES FRONTIÈRES AU MOYEN ORIENT ?

**Matthieu Rey** *Chargé de recherche CNRS*

A l'occasion du centenaire des accords de Cambon-Grey, dits Sykes-Picot, qui ont découpé les territoires ottomans en un ensemble de pays sous tutelle européenne, il est plus que jamais nécessaire de réfléchir sur ce que signifie la frontière au Moyen-Orient. Sur une durée de plus d'un siècle, Matthieu Rey montre comment se construisent et se transforment des villes situées à la frontière de la Syrie et de la Turquie. La frontière n'est pas seulement une ligne, mais elle devient une « civilisation » soumise aux fluctuations des relations internationales.

L'histoire de quelques villes frontalières met en évidence des phases de croissance et de reflux, de transformation des peuplements, des économies et des jeux politiques. Les points de contrôle appellent l'afflux des militaires et des fonctionnaires et de petites villes deviennent ainsi des centres administratifs. Les déplacements des réfugiés, d'abord des Arméniens, puis des Kurdes à Kobané, engendrent le développement d'industries locales. Les politiques foncières de l'État syrien provoquent le déplacement des ruraux vers les petites villes. Et, même quand les frontières sont claires au rythme des tensions

entre la Syrie et la Turquie, les pérégrinations persistent en fonction des fêtes, des trafics et des alliances familiales.

Chaque génération a donc une nouvelle expérience de la frontière : les phases de développement succèdent aux phases de repli et d'exode vers d'autres villes. Les événements politiques nationaux, notamment les politiques syriennes, et internationaux ont des effets spécifiques sur les villes frontalières. La « révolution » syrienne de 2011 a totalement redéfini la nature des villes frontalières qui ne sont jamais réductibles à leur seule fonction de « postes frontalières ». Paradoxe des temps, la libéralisation économique du régime sous Bachar al-Assad a redonné vigueur à un espace frontalier en dilatation dont la vitalité est renforcée par la révolution de 2011.

## DÉSIR DE FRONTIÈRES, RETOUR DES RIVAGES. SUR LES FIGURES CONTEMPORAINES DE LA PLAGE INHOSPITALIÈRE.

**Isabelle Bruno** *Maître de conférences en science politique, CERAPS/Université Lille 2*

Il est communément admis que les plages appartiennent à tout le monde ; elle sont même emblématiques d'une certaine démocratisation des vacances, voire d'une égalisation des conditions d'existence. Contre cette vision enchantée, il faut attirer l'attention sur l'envers du paradis et sur la tendance à reconstruire sans cesse des frontières subtiles ou plus rigides.

De fait, les plages ne sont pas hors du monde social et de ses conflits politiques. Elles sont traversées par des lignes de clivage et de partage social qui peuvent séparer les hommes et les femmes, les « locaux » et les touristes, les « blancs » et les « noirs », les classes bourgeoises et les classes populaires, les naturistes et les « textiles »... Il suffit de songer à la « crise des réfugiés » symbolisée par l'image de cet enfant mort échoué sur une plage turque, ou au mur de Tijuana qui court sur le sable. En France, l'affaire dite du « burkini » et la concession de la plage de La Baule confiée à Veolia montrent bien que la plage est un espace conflictuel. Au-delà de l'hexagone, c'est partout dans le monde, sur les rivages méditerranéens ou les côtes latino-américaines, dans la péninsule de Coromandel en Nouvelle-Zélande ou dans la baie de San Fran-

cisco, que des luttes d'appropriation des plages éclatent et débouchent souvent sur des usages privatifs et exclusifs. Les conflits de classes, des cultures et des nations se jouent sur les plages comme ailleurs.

Les rivages ne sont pas seulement des frontières naturelles, encore militarisées là où perdurent des conflits territoriaux ou pour bloquer les flux migratoires entre le « Nord » et le « Sud ». Ailleurs, les plages attrayantes des stations balnéaires sont également traversées par des frontières sociales et des lignes de front qui opposent les tenants de la propriété privée ou de la souveraineté étatique aux défenseurs de la justice environnementale et du commun comme principe politique. Faire bouger les lignes dans le sable : telle est la finalité de certaines mobilisations sociales, passées et présentes, qui luttent pour un accès public, voire un accès égal aux rivages et à ce qu'ils représentent : une ouverture des possibles.

Chaque année depuis 2012, la Fondation pour les sciences sociales met en place douze bourses d'appui à la rédaction d'un article inédit dans un domaine de recherche commun. Toutes les sciences sociales sont concernées : économie, droit, sociologie, histoire, géographie, études urbaines, science politique, anthropologie. Les bourses s'adressent aux chercheurs en début ou milieu de carrière. Sont éligibles les personnes de toute nationalité et tout statut, rattachées à des universités ou des organismes français (même si elles exercent à l'étranger), ayant moins de 50 ans et titulaires d'une thèse. Les contributions doivent être nourries de données et publiables dans des revues scientifiques. Rédigée avec l'appui éditorial de la Fondation, une version plus accessible est présentée à la Journée des sciences sociales. Au préalable, plusieurs réunions avec la direction scientifique offrent aux lauréats l'occasion unique de discuter entre eux leurs projets et de se former à la prise de parole.

## FONDATION POUR LES SCIENCES SOCIALES

Créée en 2011 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation pour les Sciences Sociales (FSS) entend soutenir le développement de la recherche et du débat en sciences sociales.

Son directeur scientifique est **François Dubet**

*Sociologue, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux  
et Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris*

Son secrétaire général est **José Manuel Coelho**

*Juriste, Directeur de la Recherche à l'Université Paris 8 Vincennes- Saint-Denis*

Le comité scientifique comprend :

**Hippolyte D'Albis**

*Directeur de recherche au CNRS et professeur à l'École d'économie de Paris*

**Françoise Benhamou**

*Professeur d'économie à l'Université Paris 13, membre du collège de l'ARCEP*

**François Héran**

*Directeur de recherches à l'INED*

**Monika Queisser**

*Directrice de la division Politiques sociales de l'OCDE*

**Hélène Ruiz Fabri**

*Directrice de l'Institut Max Planck Luxembourg  
pour le droit procédural international, européen et réglementaire*

**René Sève**

*Président de l'Association française de philosophie du droit*

**Florence Weber**

*Professeure à l'École normale supérieure*

Financée sur fonds privés, la FSS est administrée par un comité exécutif. Ses orientations de recherche relèvent uniquement de la direction scientifique et du comité scientifique.

.....  
**CONTACT** [contact@fondation-sciences-sociales.org](mailto:contact@fondation-sciences-sociales.org)

**SITE** <http://fondation-sciences-sociales.org>

EN PARTENARIAT AVEC **Le Monde**